

Alpes de Haute-Provence : 2 niveaux de danger

- Carte d'alerte incendie : <http://www.dfci04.fr/sensibilite.html>
- Risque très sévère : circulation voitures et piétons déconseillée
- Risque exceptionnel : circulation voitures et piétons interdite
- Informations : *pas de borne téléphonique (appeler la mairie du lieu)*

Bouches-du-Rhône : 3 niveaux de danger

- En niveau **ORANGE**, la circulation des personnes, la circulation et le stationnement des véhicules sont autorisés ;
- En niveau **ROUGE**, la circulation des personnes, la circulation et le stationnement des véhicules **ne sont autorisés que le matin de 6 à 11 heures** ; dans les **zones d'Accueil du Public en forêt (ZAPEF)**, l'accès est autorisé toute la journée.
- En niveau **NOIR**, la circulation des personnes, la **circulation et le stationnement des véhicules sont interdits** !

... si aucune disposition plus défavorable n'a été prise par la commune, par ex Auriol, Puylobier,...

Pour connaître les conditions en temps réel, consulter :

08.11.20.13.13

- la [carte d'accès aux massifs du 13 sur le site de la préfecture](http://www.paca.gouv.fr/files/massif/) (<http://www.paca.gouv.fr/files/massif/>) : mise à jour la veille pour le lendemain. N'oubliez pas d'actualiser votre page par <F5> !
- la mairie de la commune où se trouve la randonnée que vous avez projetée

Var : 4 niveaux de danger

Du **21 juin au 30 septembre**, la préfecture émet quotidiennement, à partir de 19h pour le lendemain, une carte matérialisant le risque d'incendie par massif. * [la situation du jour sur le site de la préfecture du Var](http://www.var-adm.net/massifs83_web/massifs83.gif) (http://www.var-adm.net/massifs83_web/massifs83.gif) mise à jour la veille au soir pour le lendemain

Pas de borne téléphonique

- **JAUNE** : risque modéré ; prudence,
- **ORANGE** : risque sévère ; accès déconseillé,
- **ROUGE** : risque très sévère ; accès fortement déconseillé ; sur les voies avec panneau blanc cerclé de rouge, l'accès des véhicules est interdit,
- **NOIR** : risque exceptionnel ; accès totalement interdit.

Réglementation spécifique îles d'Hyères et conditions particulières concernant le **sentier du littoral**

Vaucluse : 6 niveaux de danger

[Arrêté du 18 février 2013](http://www.var.gouv.fr/acces-aux-massifs-forestiers-dans-a2898.html) et [SI2010-06-30-0050-PREF](http://www.var.gouv.fr/acces-aux-massifs-forestiers-dans-a2898.html). Portail de l'état en Vaucluse, accès aux massifs forestiers (<http://www.var.gouv.fr/acces-aux-massifs-forestiers-dans-a2898.html>)

- du **1er juillet au 15 septembre**, les risques sont classés en **6 niveaux** : faible, léger, modéré, sévère, très sévère, exceptionnel
- du **1er juillet au 15 septembre**, l'accès à **tous** les massifs forestiers du Vaucluse est interdit les jours où la prévision de danger 'Feux de forêt' est classé en *risque exceptionnel* **NOIR** par la station Météo France de Valabre (prévision qui n'a rien à voir avec le risque météo classique).

En dehors du risque exceptionnel :

1. au nord, **zone A**, Bollène-Uchaux (et l'enclave des papes), Rasteau-Cairanne, dentelles de Montmirail, mont Ventoux : accès libre ; les communes concernées sont citées dans la zone "A" (voir page suivante)
2. au sud, **zone B**, massifs forestiers des Monts de Vaucluse, Lubéron, collines de Basse Durance :
 - **accès libre** les jours où la prévision de danger météorologique est classé **faible, léger, modéré, sévère** ;
 - **accès réglementé de 5h à 12h** les jours où la prévision de danger météorologique est classée **très sévère**.
 - dans cette zone B, à titre dérogatoire, *6 sites particulièrement touristiques et surveillés sont ouverts de 5h à 20h*, même en cas de risque très sévère :

Sentier du Sahara à Rustrel, sentier des ocres de Barriès à Rustrel, Cédraie de Cabrières d'Avignon, sur le secteur aménagé par l'Association des Amis des Cèdres, gorges de la Véroncle, Cédraie de Bonnieux, sur la partie balisée, Fort de Buoux.

Si une commune est située à cheval sur deux zones, c'est la situation par rapport aux gorges de la Nesque qui détermine la zone de réglementation : au nord, zone A ; au sud, zone B.

Borne d'appel : 04 88 17 80 00

Circulation des randonneurs dans les massifs forestiers du sud-est en été, 2014

Liste des communes du Vaucluse par ordre alphabétique

	ZONE	SECTEUR			
			Grambois	B:Sud	Luberon
			Isle-sur-la-Sorgue (L')	B:Sud	Monts Vaucluse
Ansouis	B:Sud	Basse Durance	Joucas	B:Sud	Monts Vaucluse
Apt	B:Sud	Luberon	Lacoste	B:Sud	Luberon
Apt Lacoste	B:Sud	Monts Vaucluse	Lafare	A:Nord	Dentelles
Aurel	A:Nord	Ventoux	Lagarde-d'Apt	B:Sud	Monts Vaucluse
Auribeau	B:Sud	Luberon	Lagarde-Paréol	A:Nord	Barry Uchaux
Barroux (Le)	A:Nord	Dentelles	Lagnes	B:Sud	Monts Vaucluse
Barroux (Le)	A:Nord	Ventoux	Lauris	B:Sud	Luberon
Bastide-des-Jourdans (La)	B:Sud	Luberon	Lioux	B:Sud	Monts Vaucluse
Bastidonne (La)	B:Sud	Basse Durance	Lourmarin	B:Sud	Luberon
Beaucet (Le)	B:Sud	Monts Vaucluse	Malaucène	A:Nord	Dentelles
Beaumes-de-Venise	A:Nord	Dentelles	Malaucène	A:Nord	Ventoux
Beaumettes (les)	B:Sud	Monts Vaucluse	Malemort-du-Comtat	A:Nord	Ventoux
Beaumont-de-Pertuis	B:Sud	Basse Durance	Maubec	B:Sud	Luberon
Beaumont-du-Ventoux	A:Nord	Ventoux	Mazan	A:Nord	Ventoux
Bédoin	A:Nord	Ventoux	Ménerbes	B:Sud	Luberon
Blauvac	A:Nord	Ventoux	Mérindol	B:Sud	Luberon
Bollène	A:Nord	Barry Uchaux	Méthamis	B:Sud	Monts Vaucluse
Bonnieux	B:Sud	Luberon	Mirabeau	B:Sud	Basse Durance
Brantes	A:Nord	Ventoux	Modène	A:Nord	Ventoux
Buisson	A:Nord	Rasteau Cairanne	Mondragon	A:Nord	Barry Uchaux
Buoux	B:Sud	Luberon	Monieux	A:Nord	Ventoux
Cabrières-d'Aigues	B:Sud	Luberon	Mormoiron	A:Nord	Ventoux
Cabrières-d'Avignon	B:Sud	Monts Vaucluse	Mornas	A:Nord	Barry Uchaux
Cadenet	B:Sud	Basse Durance	Motte-d'Aigues (La)	B:Sud	Luberon
Cadenet	B:Sud	Luberon	Murs	B:Sud	Monts Vaucluse
Cairanne	A:Nord	Rasteau Cairanne	Oppède	B:Sud	Luberon
Caromb	A:Nord	Ventoux	Pernes-les-Fontaines	B:Sud	Monts Vaucluse
Caseneuve	B:Sud	Monts Vaucluse	Pertuis	B:Sud	Basse Durance
Castellet	B:Sud	Luberon	Peypin-d'Aigues	B:Sud	Luberon
Cavaillon	B:Sud	Luberon	Piolenc	A:Nord	Barry Uchaux
Cheval-Blanc	B:Sud	Luberon	Puget	B:Sud	Luberon
Crestet (le)	A:Nord	Dentelles	Puyméras	A:Nord	Dentelles
Crillon-le-Brave	A:Nord	Ventoux	PuyVert	B:Sud	Luberon
Cucuron	B:Sud	Luberon	Rasteau	A:Nord	Rasteau Cairanne
Entrechaux	A:Nord	Ventoux	Roaix	A:Nord	Rasteau Cairanne
Faucon	A:Nord	Ventoux	Robion	B:Sud	Luberon
Flassan	A:Nord	Ventoux	Roque-Alric (La)	A:Nord	Dentelles
Fontaine-de-Vaucluse	B:Sud	Monts Vaucluse	Roque-sur-Pernes (La)	B:Sud	Monts Vaucluse
Gargas	B:Sud	Monts Vaucluse	Roussillon	B:Sud	Monts Vaucluse
Gignac	B:Sud	Monts Vaucluse	Rustrel	B:Sud	Monts Vaucluse
Gigondas	A:Nord	Dentelles	Sablet	A:Nord	Dentelles
Gordes	B:Sud	Monts Vaucluse	Saignon	B:Sud	Luberon
Goult	B:Sud	Monts Vaucluse	Saint-Christol	A:Nord	Ventoux
Grambois	B:Sud	Basse Durance	Saint-Didier	B:Sud	Monts Vaucluse
			Saint-Léger-du-Ventoux	A:Nord	Ventoux

Circulation des randonneurs dans les massifs forestiers du sud-est en été, 2014

Saint-Macellin-lès-Vaison	A:Nord	Ventoux	Villedieu	A:Nord	Dentelles
Saint-Martin-de-Castillon	B:Sud	Luberon	Villelaure	B:Sud	Basse Durance
Saint-Martin-de-Castillon	B:Sud	Monts Vaucluse	Vitrolles-en-Luberon	B:Sud	Luberon
Saint-Martin-de-la-Brasque	B:Sud	Luberon			
Saint-Pantaléon	B:Sud	Monts Vaucluse			
Saint-Pierre-de-Vassols	A:Nord	Ventoux			
Saint-Romain-en-Viennois	A:Nord	Ventoux			
Saint-Roman-de-Malegarde	A:Nord	Rasteau Cairanne			
Saint-Saturnin-les-Apt	B:Sud	Monts Vaucluse			
Saint-Trinit	A:Nord	Ventoux			
Sannes	B:Sud	Luberon			
Sault	A:Nord	Ventoux			
Saumane-de-Vaucluse	B:Sud	Monts Vaucluse			
Savoillans	A:Nord	Ventoux			
Séguret	A:Nord	Dentelles			
Sérignan-du-Comtat	A:Nord	Barry Uchaux			
Sivergues	B:Sud	Luberon			
Suzette	A:Nord	Dentelles			
Taillades (Les)	B:Sud	Luberon			
Tour-d'Aigues (La)	B:Sud	Basse Durance			
Uchaux	A:Nord	Barry Uchaux			
Vacqueyras	A:Nord	Dentelles			
Vaison-la-Romaine	A:Nord	Dentelles			
Vaugines	B:Sud	Luberon			
Velleron	B:Sud	Monts Vaucluse			
Venasque	B:Sud	Monts Vaucluse			
Viens	B:Sud	Monts Vaucluse			
Villars	B:Sud	Monts Vaucluse			